



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 Octobre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Ronan TRELLU, Maire.

Date de la convocation : 01/10/2026

Membres en exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 2

Présents : Ronan TRELLU, Nathalie GUÉRIN, Allain HOUEL, Nathalie LANGLOIS, Emmanuelle FLAUX, Didier BOISSONNET, Carmen VOLANTIN, Gabriel THENARD, Hélène MAUFRAIS, Chrystèle HOUEL, Jean-Baptiste CANIVET, Anne-Sophie LEROUX, Sandrine CORBEL

Absents excusés : Fabrice LESONGEUR (pouvoir à Allain HOUEL), Jean-Baptiste LEMOING (pouvoir à Chrystèle HOUEL)

Absent : néant

Secrétaire de séance : Nathalie GUÉRIN

DELIBERATION 2026.10.09 – AFFAIRES SOCIALES – REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

M. Allain HOUEL, Vice-Président de la Commission Affaires Sociales, explique que la Commission Affaires Sociale s'est réunie le 23/09/2026 et qu'elle a travaillé sur le registre des personnes vulnérables.

La commission a validé le formulaire d'inscription, en laissant libre à chacun de renseigner les données médicales, mais en insistant sur les coordonnées des personnes de confiance.

La fiche de suivi a été validée également.

Concernant la répartition interne des rôles pour les élus, l'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité. La confidentialité des données et la capacité à aller vers les concitoyens vulnérables devront être débattues pour définir la liste des élus afin d'organiser les appels et/ou les visites.

Il a été évoqué par la Commission l'importance de communiquer auprès de la population sur la finalité de ce protocole. Il a été soumis l'idée d'aller à leur rencontre, et de leur expliquer en face à face.

➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions de la Commission Affaire Sociale relatives à la mise en place du registre des personnes vulnérables.
- DÉCIDE de nommer M. le Maire et les 3 adjoints élus en charge des appels et des visites auprès des personnes vulnérables

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Ronan TRELLU

La Secrétaire de Séance
Nathalie GUÉRIN

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- la publication le : 09/10/2026.

Le Maire,
Ronan TRELLU

